

imprimée que nous avons sous les yeux, je ne vois aucun numéro qui nous autorise à débattre la question des pensions. Je vous demanderais, monsieur le président, de nous faire connaître votre décision à ce sujet. Si vous n'avez pas l'intention de limiter la discussion au sujet à l'étude, si vous permettez qu'on parle de pensions, nous sommes disposés à débattre cette question.

L'hon. M. RALSTON: Avant que vous rendiez votre décision, monsieur le président, je tiens à dire que j'ai commencé mes remarques en disant qu'à mon avis la question des pensions n'est pas de ma compétence, c'est-à-dire qu'elle ne relève pas de moi. Je suis d'avis qu'on ne saurait, à proprement parler, la discuter sous le numéro présentement à l'étude ou sous tout numéro de crédit dont le comité est maintenant saisi. J'ai répondu à la question de l'honorable député par courtoisie. Il a plutôt insisté sur le fait que cette question n'est pas tout à fait étrangère à l'armée et il a raison. Mais il est beaucoup de questions qui ont trait aux soldats et qui ne relèvent pas du ministère de la Défense nationale; je crois que celle-ci en est une.

M. ROSS (Souris): J'en conviens, mais dans le cas particulier qui nous occupe, il était question du médecin militaire, et les médecins militaires font partie de l'armée. J'ai dit que les deux questions étaient étroitement liées entre elles; j'ai voulu parler des médecins militaires.

L'hon. M. RALSTON: J'ai demandé à mon collègue, le ministre des Pensions et de la Santé nationale, de noter la chose.

M. le PRÉSIDENT: Je suis d'avis que le ministre de la Défense nationale a rendu la décision qu'il convenait de rendre relativement à l'appel au Règlement. Je le répète, il ne m'appartient pas de limiter la discussion au sujet à l'étude. Cela est du ressort des honorables députés eux-mêmes. Il nous faut reconnaître qu'un crédit de cette importance exige qu'on accorde une certaine latitude.

M. GILLIS: Nous nous efforçons, monsieur le président, de nous en tenir aux crédits qui figurent sur cette feuille, et de borner nos observations au crédit à l'étude, mais si l'on doit permettre une discussion générale, qu'on nous le dise et nous y prendrons part. A mon avis, la moitié des observations formulées cet après-midi n'étaient pas pertinentes. La question des pensions relève d'un tout autre ministère. Je veux me rendre utile et m'en tenir au crédit dont nous sommes saisis.

M. GRAYDON: Sur l'appel au Règlement, je dirai, monsieur le président, que les observations de l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud sont très juste en ce qui concerne

[M. Gillis.]

la question des pensions. Toutefois, je n'admets pas avec lui que les honorables députés ont enfreint le Règlement en étudiant, à l'occasion de ce crédit relatif aux soldes et allocations, le bien-être de l'armée en général. Ce crédit est le seul où il nous soit loisible d'étudier les questions générales qui se rattachent aux forces armées. Si l'on jette un coup d'œil sur les autres articles de ce bill des crédits de guerre, on constate qu'ils se rapportent uniquement à des questions d'ordre technique et qu'ils ne permettent pas d'étudier les questions générales se rattachant à l'ensemble du ministère. Voilà un point qu'il convient d'éclaircir. Toutes les questions que nous avons étudiées se rangent sous la rubrique générale.

M. GILLIS: Je prends la parole de nouveau sur l'appel au Règlement, monsieur le président, pour dire au chef de l'opposition que cette feuille de crédits fournit l'occasion d'étudier presque toutes les questions qui relèvent du ministère de la Défense nationale. Il y a en outre les octrois supplémentaires tels que ceux qui sont proposés pour le Conseil d'administration des allocations familiales. Nous avons employé les deux derniers jours presque entièrement à l'étude de cette question. D'autres octrois sont mentionnés au bas de la feuille. J'y relève de plus un crédit pour le matériel médical: le crédit n° 5. Toutefois nous avons passé l'après-midi à étudier la question des médecins, au lieu d'attendre d'être saisis de ce crédit. J'attendrai l'étude du crédit approprié pour aborder certaines questions qui m'intéressent particulièrement. Si nous continuons d'agir comme nous l'avons fait, nous ne réussirons jamais à terminer l'étude de ces crédits. Quiconque veut procéder par ordre s'abstiendra de s'engager dans des digressions. Je diffère donc d'avis avec le chef de l'opposition.

M. GRAYDON: Et ce n'est pas pour la première fois.

M. BLACKMORE: Sur la question du Règlement, j'estime, monsieur le président, que les observations de l'honorable député de Cap-Breton-Sud sont très au point. Je vous ai surveillé et j'estime que vous vous acquitez admirablement de vos fonctions, mais vous êtes à la discrétion du comité, et je dois admettre qu'il vous a traité assez cavalièrement. La discussion devrait certainement tendre à n'examiner qu'un crédit à la fois, et nous devrions cesser ces digressions que nous multiplions depuis quelques instants. Je suis d'avis que tout ce que nous pourrions dire sur le crédit à l'étude, nous pourrions le dire aussi bien quand viendra le moment d'examiner le budget des dépenses du ministre, et le sujet des pensions pourrait certainement être remis au jour où nous serons appelés à nous pronon-